

MAQUETTE SIMPLIFIÉE DU DIU

« Accompagnement, soins et santé des personnes transgenres »

ARTICLE 3 Objectifs pédagogiques de la formation

Apporter des connaissances théoriques et des exemples pratiques pour l'accompagnement, le soin et l'amélioration de la santé des personnes trans. Permettre aux étudiants une mise en situation et des échanges avec des professionnels de cette prise en charge grâce au stage chez le praticien.

ARTICLE 4 Durée de la formation

1 année universitaire

ARTICLE 7 Public visé :

*Sont admis à s'inscrire tous professionnels de santé **médical, incluant les étudiants en médecine de troisième cycle, para médical ainsi que les psychologues, travailleurs sociaux (éducateur, cadre socio-éducatif, assistant social etc. ...), enseignants, juristes, patients experts** en situation d'aide thérapeutique, de conseil et/ou d'accompagnement disposant déjà d'une formation initiale et souhaitant approfondir leurs connaissances dans le **domaine de l'accompagnement des variances de genre tant sur le plan de l'accompagnement à un parcours de transition de genre qu'autour des aspects spécifiques de la santé trans hors situations de transition.***

*Sont admis à s'inscrire les étudiants et/ou professionnels détenteurs d'un Master 2 dans le **champ des Humanités (philosophie, sociologie, anthropologie).***

ARTICLE 8 Capacité d'accueil

Effectif maximum total : **100**

Mode de sélection des candidats

Les candidatures ne pourront être retenues qu'après envoi d'une lettre de motivation et d'un CV adressés au responsable universitaire de formation, qui seul peut délivrer une autorisation d'inscription.

ARTICLE 9 **Programme d'enseignement**

Enseignement théorique (volume horaire) : 60 heures environ

Enseignement pratique (volume horaire) : 20 heures environ

Stage pratique (durée) : 5 j (5 x 7 heures) : 35 heures environ

Stage pratique pluridisciplinaire de 5 jours parmi :

1 journée avec un·e psychiatre/pédopsychiatre/psychologue,

1 journée avec un·e endocrinologue/endocrinopédiatre,

1 journée avec un·e chirurgien·ne,

1 journée avec un·e généraliste,

1 journée pour participer à une réunion de concertation pluridisciplinaire

1 journée avec une association

...

Invitation au congrès annuel de l'association TRANS SANTÉ France - FPATH.

Mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités :

5 x 2 jours d'enseignement en présentiel.

L'enseignement se déroule du 1^{er} novembre au 30 juin de l'année universitaire.

L'enseignement en présentiel aura lieu dans quatre villes : Paris, Marseille, Lille, Lyon et Paris.

Le stage peut être ultérieur mais doivent avoir lieu avant le 30 octobre de l'année scolaire suivante

ARTICLE 10 **Méthodes et outils pédagogiques**

Enseignement dirigé comportant un apport théorique et mises en situation cliniques (consultations simulées, études de cas...)

Réalisation d'un stage pratique de 5 jours auprès de différents professionnels.

Invitation au congrès annuel de l'association TRANS SANTÉ France - FPATH.

ARTICLE 11 **Modalités du contrôle des connaissances**

Contrôle continu : 40% de la note. Évaluations sous forme de QCM (Questionnaire à Choix Multiples) ou de QROC (Question à Réponse Ouverte et Courte) en fin de cours.

Production écrite : 40% de la note. Mémoire (cas clinique, revue de la littérature), poster présenté au congrès, article. Le sujet sera validé en amont par les enseignants.

Assiduité : 20% de la note.

Le candidat doit avoir au moins 10/20 à toutes les épreuves : toute note inférieure à 10 est éliminatoire. Il doit également attester de la réalisation du stage.

Nombre de sessions **1**

-

ARTICLE 13 **Modalités d'évaluation de la formation par les participants**

Les candidats rempliront un questionnaire d'évaluation concernant chaque cours reçu après chaque journée d'enseignement.

ARTICLE 14 **Tarifs conseillés et à harmoniser entre toutes les universités contractantes (tarifs probables)**

Formation Initiale (FI) : 650 €

Formation Continue (FC) : 1000 €

Formation Continue financée : 1000 €

ARTICLE 16 **Révision**

Le diplôme fera l'objet d'une révision **tous les 2 ans**, à compter de sa date de création.